



ALEXANDRA BELIN
Cheffe d'établissement

Le-Val-D'Hazez, le 16/04/2022

COLLEGE SIMONE SIGNORET
Route du Noyer Paul
27940 LE-VAL-D'HAZEY
ce.0271482p@ac-rouen.fr

A l'attention
des parents d'élèves de 3ème

Objet : Orientation et temps forts de l'année de 3^{ème} – **Courrier n°3**

Madame, monsieur,
Chers parents,

Vous saisissez les vœux d'orientation définitifs avant le conseil de classe du second semestre, puis les vœux d'affectation :

- Saisie des vœux définitifs du **samedi 07 mai au lundi 23 mai 2022**. ([Educonnect](#) – Orientation)
- Saisie des vœux d'affectation : **du 09 mai 14h au 31 mai inclus** ([Educonnect](#) – Affectation).
- Depuis le 4 avril : vous avez la possibilité de consulter les offres de formation après la 3^{ème}.

Nous attirons votre attention sur deux points :

- Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions d'orientation, l'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.
- En cas de désaccord, le dialogue entre les parents est à privilégier, sinon prendre contact avec la cheffe d'établissement.
- Si vous envisagez une affectation particulière (lycée général hors secteur, soumis à dérogation ou à recrutement particulier, lycée privé, CFA, MFR, lycée agricole), **nous vous invitons à contacter rapidement les établissements concernés pour avoir tous les renseignements indispensables à la procédure d'affectation.**

Les dates à retenir :

- ✓ **Mercredi 27 et vendredi 28 avril** : 2^{ème} DNB blanc (Diplôme National du Brevet)
- ✓ **Du 7 mai au 31 mai** : orientation et affectation - phase définitive
- ✓ **Conseils de classe** : à compter du 1^{er} juin
- ✓ **La soirée de l'orientation du 04 février est reprogrammée le jeudi 05 mai, lien pour s'inscrire : attention, un seul parent par famille**
<https://doodle.com/meeting/participate/id/nelBm5jb>
- ✓ **15 juin** : oral du DNB (le livret a été distribué en janvier et se trouve aussi sur l'ENT)
- ✓ **30 juin et 01^{er} juillet** : Examen du DNB
- ✓ **01^{er} juillet** : résultat de l'affectation, inscription dans les lycées (en présence de l'élève, à partir du 02 juillet).

Bien sûr, le professeur ou la professeure principale de votre enfant, la Psychologue de l'Education Nationale et moi-même sommes à vos côtés et il ne faut surtout pas hésiter à demander un rendez-vous pour échanger sur le projet de votre enfant.

Nous restons, chers parents, à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Cordialement,

Mme BELIN



Annexes

1) Inscription pour la soirée de l'orientation :

Présentation des parcours après le collège et intervention des lycées Jean Moulin, Décretot et André Malraux. [S'inscrire à une des deux réunions. Places limitées.](#)

Soirée de l'orientation
pour les 3^è du collège
Simone SIGNORET

BA

BELIN Alexandra

vous a invité à
choisir les meilleurs
horaires pour cette
réunion.

🕒

1 heure 30 minutes

📍

Collège Simone Sig...

🌐

Europe/Paris
(GMT+2:00)

☰

2 réunions
identiques : une à
17h15 et une à 19h
pour vous présent...
plus

🔒

Liste d'invités
masquée
Les noms et les
sélections sont
confidentiels.

📅

Emplacements
limités : 60 par heure
Each time is restricted

←

→

mai 2022

📅 Connectez votre calendrier

	2 LUN.	3 MAR.	4 MER.	5 JEU.	6 VEN.	7 SAM.	8 DIM.
15:00							

Veuillez saisir vos coordonnées

L'organisateur verra votre nom, votre adresse e-mail et les heures lorsque vous êtes disponible.

Votre nom*

par exemple Jean Dupont

Votre e-mail*

par exemple : Jean.dupont@email.com

Votre vie privée a beaucoup d'importance.
Nous ne partagerons jamais vos données
avec des tiers.

Annuler

Finaliser

Merci de renseigner le
NOM Prénom et classe
de votre enfant

Je ne trouve pas d'horaire

Soumettez votre sélection (1)

Page 2 sur 4



2) Saisie des choix d'orientation définitifs :

- Même procédure qu'au premier semestre : trois choix possibles à classer par ordre de préférence.
- Rappel : tous les élèves doivent participer à la procédure d'orientation et d'affectation.

3) Procédure d'affectation :

- **Du 09 au 31 mai 2021** : vous devez formuler vos demandes :
 - 1 vœu = 1 établissement
 - 15 vœux maximum : 10 vœux académiques + 5 vœux hors académie, par ordre de préférence, le vœu 1 étant celui le plus souhaité.
- **Du 01 juin au 12 juin** : Les vœux de chaque élève sont vérifiés par le collège et à la suite du dialogue avec la famille, la cheffe d'établissement modifie les vœux si besoin, toujours en concertation avec les familles. A chaque modification un mail est envoyé aux responsables légaux.
- **Important** - Tous vos vœux doivent être saisis :
 - ✓ L'admission dans les formations des établissements privés sous contrat Education nationale est gérée dans Affelnet-Lycée pour l'ensemble de l'académie de Normandie. Toutes les candidatures post 3e pour ces établissements doivent être saisies.
 - ✓ L'admission dans les formations du réseau des maisons familiales rurales (M.F.R.) et des établissements privés sous contrat du ministère de l'Agriculture (maisons familiales rurales et établissements du réseau CREAP UNREP) est gérée dans Affelnet-Lycée pour l'ensemble de l'académie de Normandie. Toutes les candidatures post 3e pour ces établissements doivent être saisies.
 - **La saisie de vœux dans ce type d'établissements ne se substitue pas aux démarches que vous devez entreprendre pour pré inscrire ou inscrire votre enfant.**
 - Si vous êtes dans cette situation, vous devez prendre contact avec les établissements susceptibles de vous intéresser et nous tenir informés.
- Pour faciliter le dialogue, vous trouverez en Annexe une fiche nommée « Affectation – brouillon », celle-ci pourra être utilisée lors de nos rendez-vous et/ou vous aider dans la saisie de vos vœux sur Educonnect qui reste la procédure d'usage.



POINTS DE VIGILANCE :

- Nous vous rappelons que **tous les élèves de 3^{ème} participent** à la procédure et que [l'obligation de formation](#) s'applique également à tous les élèves jusqu'à 18 ans.
- Pour la voie générale :** en cas de vœux multiples (dérogation, places contingentées ...), **il faut toujours mettre en dernier vœu le lycée de secteur sans option particulière**. Idem si vous demandez par exemple 2^{nde} EURO anglais ou espagnol (places contingentées), vous devez ensuite saisir le vœu simple 2^{de} générale.
→ Le lycée de secteur : lycée André Malraux (Gaillon).
- ABIBAC / BACHIBAC / ESIBAC :** dossier à constituer pour le 21 avril.
- Pour l'apprentissage :** si vous saisissez un vœu d'apprentissage, vous devez également – par sécurité – saisir au moins un autre vœu en formation initiale, c'est-à-dire dans un lycée professionnel ou général (si le passage en 2^{nde} GT a été accordé par le conseil de classe).
- Pour la voie professionnelle :** En CAP et en 2^{nde} professionnelle, les places sont limitées. Vous devez donc saisir plusieurs vœux :
 - soit la même formation car le choix de la formation est la priorité, mais dans des lycées différents
 - soit faire des vœux dans différents lycées professionnels.
- Pour la voie technologique :** Le choix de l'enseignement technologique se fait en fin de seconde générale, sauf pour la 2^{nde} STDHR (hôtellerie-restauration) et TMD (théâtre musique et danse – recrutement particulier).
- Les internats :** si vous envisagez l'internat, il faudra saisir votre demande sur Educonnect – Affectation.
- Pour les dérogations au lycée de secteur (uniquement pour la voie générale et technologique) :** il faudra saisir le code vœu :

(3) CODES DÉROGATION	Situation de handicap 1	Prise en charge médicale 2	Boursier 3	Frère ou sœur dans le lycée 4	Proximité du lycée 5	Parcours particuliers 6	Autres 7
-------------------------	--------------------------------------	---	----------------------	--	-----------------------------------	--------------------------------------	--------------------

Les demandes relevant de la catégorie « autres » code 7 doivent s'accompagner d'un argumentaire écrit de la famille transmis aux directeurs académiques des services départementaux par la cheffe d'établissement pour le 14 juin.

Toutes les **demandes de dérogation** au lycée de secteur (voie générale) doivent être connues de l'établissement, si vous êtes dans cette situation, **vous devez nous rendre la fiche en Annexe : affectation avec dérogation, complétée** avec tous les vœux et signée, accompagnée du courrier si celui-ci est nécessaire (code 7).

Sur Educonnet – Mes Services / Liens utiles, vous trouverez des liens pour vous informer sur les différentes orientations après la 3^{ème}.